

■ **Saniwell SA en liquidation**, à Courtepin, CH-217-1000895-9, importation et exportation de produits techniques et autres, etc. (FOSC du 24.01.2006, p. 6). Rectification: l'inscription no 420 du 18.01.2006 (FOSC du 24.01.2006, p. 6) est rectifiée en ce sens que c'est le Président du Tribunal du lac, à Murten, qui a prononcé la faillite (et non le Président du Tribunal de la Singine, à Tafers). Par ordonnance du 07.08.2006, le Président du Tribunal du Lac, à Murten, a suspendu la procédure de faillite faute d'actif.

Journal no 3951 du 14.09.2006
(03557798 / CH-217.1.000.895-9)